

Initiative logement dans les réserves et les communautés 2024-2027 Volet 5 — Innovation

1) OBJECTIF

L'assistance financière a pour objectif principal de supporter des projets régionaux prometteurs et avantgardistes qui permettront une avancée et une évolution dans le domaine de l'habitation sur réserve.

Les projets devront démontrer une viabilité à long terme (le cas échéant), une implication de partenaires pour des fins de renforcement de capacités et être exportables à d'autres communautés des Premières Nations.

Selon la nature du projet, une étude de faisabilité peut être souhaitable comme première phase d'un projet d'innovation. Si c'est le cas, la demande doit être déposée au volet 4 – Renforcement des capacités.

2) ADMISSIBILITÉ

A) Demandeurs admissibles

- Conseils de bande.
- Organisations des Premières Nations (p. ex., conseils tribaux; sociétés, commissions et instituts régionaux; centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes)

B) Projet

Catégories de projets novateurs en lien avec l'habitation :

- 5.1 Gouvernance de l'habitation
- 5.2 Gestion de l'habitation
- 5.3 Formation en construction et rénovation
- 5.4 Planification communautaire en habitation
- 5.5 Finances en habitation

Pour que le projet soit admissible, il doit répondre à tous ces critères :

- 1) Être **novateur**, c'est-à-dire prometteur, avant-gardiste, pouvant permettre une avancée ou une évolution dans le domaine de l'habitation.
- 2) Être **exportable** à d'autres communautés.
- 3) Comprendre des partenariats qui contribuent financièrement et/ou en nature à sa réalisation.



Initiative logement dans les réserves et les communautés 2024-2027 VOLET 5 — INNOVATION

3) CATÉGORIES DE PROJET



EXEMPLES DE PROJETS

Pour vous appuyer dans vos réflexions, nous vous invitons à consulter le <u>Recueil de projets inspirants en renforcement des capacités et Innovation</u> (voir la section Boîte à outils).

Catégorie	DESCRIPTION		
5.1 Gouvernance de l'habitation	Ces projets novateurs appuient l'élaboration et la mise en œuvres des politiques, des règles et des pratiques dans le domaine de l'habitation pour assurer le fonctionnement optimal de l'organisation. La gouvernance implique aussi les structures politiques et opérationnelles chargées de prendre des décisions, d'appliquer des règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle.		
5.2 Gestion de l'habitation	Ces projets novateurs appuient le développement des connaissances et le renforcement des compétences pratiques pour gérer des projets, des activités et des programmes qui contribuent aux opérations quotidiennes dans le domaine de l'habitation dans la communauté.		
5.3 Formation en construction et rénovation	Ces projets novateurs appuient la formation et le renforcement des compétences en matière de logement sécuritaire et adéquat pour les occupants.		
5.4 Planification communautaire en habitation	Ces projets novateurs appuient la détermination des besoins en infrastructures et en logements, à court, moyen et long terme.		
5.5 Finances en habitation	Ces projets novateurs appuient les communautés et les membres des Premières Nations à accéder à des capitaux durables pour répondre à leurs besoins en matière de logement.		



Initiative logement dans les réserves et les communautés 2024-2027 Volet 5 — Innovation

4) Exigences

A) Partenariats

Les projets devront faire l'objet de partenariats et une mise en commun de ressources de chacun des participants/partenaires dans le développement et la mise en œuvre du projet.

Les partenariats peuvent se traduire en une participation, un mentorat, une collaboration et/ou un support avec (sans s'y limiter):

- des Organisations des Premières Nations (p. ex., conseil tribal, commissions régionales des Organisations des Premières Nations);
- une ou des Premières Nations (dans le cas où le demandeur est une Organisation des Premières Nations);
- des centres de recherche (recherche appliquée);
- des institutions scolaires et d'enseignement (p. ex., centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes, collèges/cégeps, universités);
- des entreprises des Premières Nations, entreprises privées et industries de l'habitation.

B) Évaluation

Les projets présentés dans le volet Innovation seront évalués en fonction des exigences suivantes :

Exigences	Pointage
A. Réponse à un besoin/enjeu du domaine de l'habitation sur réserve	20 points
B. Démonstration de l'aspect novateur du projet	25 points
C. Portée du projet	20 points
D. Implication des partenaires	10 points
E. Budget et contributions des partenaires au projet	25 points
TOTAL	100 points

Les détails liés à chacune de ces exigences sont dans le formulaire d'application.

5) Assistance financière

L'assistance financière de SAC pour le développement et la réalisation d'un projet dans le volet Innovation sera établie en fonction du tableau des contributions suivant :

	CONTRIBUTIONS (% DU COÛT TOTAL DU PROJET)		
COÛT TOTAL DU PROJET	SAC ¹	DEMANDEUR ET PARTENAIRES (FINANCIÈRE ET EN NATURE ²)	
Entre 0 et 50 000 \$	90 %	10 %	
Entre 50 001 et 100 000 \$	80 %	20 %	
Entre 100 001 et 250 000 \$	70 %	30 %	
Entre 250 001 et 500 000 \$	60 %	40 %	
500 001 \$ et plus	50 %	50 %	

Les coûts du projet doivent inclure :

les frais d'administration et de gestion du projet de 7 % maximum.

Selon les disponibilités financières.



Initiative logement dans les réserves et les communautés 2024-2027 Volet 5 — Innovation

² Une contribution en nature est une <u>aide non financière</u>. Une contribution en nature admissible pourrait être, par exemple, des services techniques ou du temps que certaines personnes des organisations partenaires consacrent à orienter le projet ou à y participer. Un estimé de la valeur de cette contribution en nature peut être considéré dans le coût total du projet.

6) PÉRIODE D'APPLICATION

Aucune date limite ne s'applique, il s'agit d'un processus de dépôt de propositions en continu. Le financement sera accordé en fonction des critères d'admissibilité et des disponibilités financières du ministère.

7) SOUMETTRE UN PROJET

1. Compléter le formulaire : Innovation

2. Inclure une évaluation détaillée des coûts du projet.

3. Transmettre la proposition de projet à : qclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca

Tout envoi par courriel excédant 18 Mo ne sera pas reçu. S'assurer de diviser l'envoi le cas échéant.

Pour toute question concernant l'Initiative logement : qclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca.



PARTAGE ET DIFFUSION DES PROJETS

La soumission d'un projet entraîne le consentement à ce que celui-ci, si sélectionné et financé, soit inscrit au <u>Recueil des projets en Renforcement de capacités et Innovation</u> afin de partager aux autres communautés ses objectifs et ses résultats attendus.

Ainsi, cela permettra à d'autres communautés, en fonction de leurs besoins, de se doter d'outils similaires et de s'inspirer de bonnes pratiques. Le réseautage et le mentorat entre communautés sont fortement encouragés par SAC.



SUPPORT - PLANIFICATION DE PROJET

Vous pouvez communiquer avec votre département d'infrastructures, les services techniques de votre Conseil tribal, votre formateur itinérant en habitation (FIH) ou le <u>Point de contact Habitation</u>.